



29 BOURSE
31 DEUX-ROUES
34 RADIO-TV
35 SUDOKU

Kawasaki ER-6N, une moto universelle.

CONSOMMATION

MERCREDI

Un coup de pouce au désendettement

NOUVEAU • Dès aujourd'hui, «La Liberté» offre un espace au service «dettes» de Caritas Fribourg qui aide plus de 200 personnes par an à ramer dans la galère de leurs factures.

ÉLIANE WAEBER IMSTEFF

Les dettes, ce n'est pas que la gangrène des flambeurs et des imprévoyants. Une maladie qui dure, la perte d'un emploi, une faillite ou une caution imprudente et des gens qui se croyaient à l'abri peuvent se trouver pris dans la spirale des dettes.

Le service de gestion de dettes et désendettement fait partie de l'association Caritas canton de Fribourg. C'est un service privé à caractère social, encouragé par l'Etat et subventionné par la Loterie romande. Le service fait partie de l'association faitière suisse des services d'assainissement de dettes. Il n'a rien à voir avec les services commerciaux qui proposent aux endettés, moyennant rémunération, de s'occuper de leurs dettes et de planifier leur remboursement.

Des situations concrètes

Un service de désendettement est confronté tous les jours à des situations très concrètes. A Fribourg, une équipe de cinq personnes écoute, conseille, jongle avec des avalanches de factures en souffrance, avec des échéances quasi permanentes qui étranglent des vies. Soucieuse de prendre du recul, elle cherche aussi des voies pour alerter une population plus large, pour dispenser de la prévention. Elle en a trouvé deux.

Adapté des sketches

L'an passé, le service fribourgeois a adapté des sketches de «théâtre de bistrot», une idée pour surprendre les gens de façon faussement improvisée et leur tendre, peut-être, une perche. Une autre idée est de débattre de questions récurrentes, ce qu'on appelle aujourd'hui les FAQ (frequently asked questions). Un journal est une tribune toute indiquée pour cela. Les conseillers du service de désendettement de Fribourg vont donc se relayer chaque mois dans ces colonnes pour débattre d'un sujet relevant de l'endettement. Les lecteurs y trouveront réponse à des questions qu'ils se posent



De gauche à droite, Joëlle Renevey et Astride Pache, Christophe Tornare et René-Pierre Epiney. Manque: Karin Gut.

VINCENT MURITH

peut-être. Ils sont invités à poser celles qui les préoccupent, soit à la rédaction qui fera suivre, soit directement à Caritas.

On commence aujourd'hui. Avec une première chronique (voir ci-dessous) et quelques questions à Joëlle Renevey, assistante sociale et responsable de la gestion de ce service.

Combien de dossiers traite votre service?

En 2004, nous en avons traité 213 et pour 2005, nous en sommes déjà à 161.

Y a-t-il un endetté type?

Tous les cas de figure sont présentés, des personnes à revenus très bas qui n'ont aucune marge de manœuvre pour faire face aux imprévus aux gens aisés qui, malgré un revenu important, ne peuvent plus faire face à leurs obligations (notamment fiscales) en raison d'importantes saisies de salaire. Dans un tiers des cas, c'est un événement familial qui déclenche le processus: la priva-

tion d'un salaire à cause d'une naissance, une maison vendue à perte à cause d'un divorce... On peut aussi être amené à contracter des dettes à cause d'une mauvaise gestion, non pas seulement des finances mais aussi administrative. Un exemple fréquent: les gens connaissent mal leurs droits en matière de remboursement des factures liées à la santé. Les ennuis s'enchaînent et une situation accidentelle devient durable.

Combien de temps consacrez-vous à un dossier?

Entre deux et septante heures! Il y a des cas simples qu'on règle en deux heures de consultation et qui demandent quelques mois d'efforts aux personnes concernées. Dans les cas difficiles, on se donne trois ans pour assainir la situation. Au-delà, nous observons souvent que les gens concernés n'arrivent plus à suivre un plan de désendettement. Il y a donc des fois où nous conseillons d'abandonner, de laisser les

dettes partir en poursuites. Même si c'est difficile de vivre avec une saisie de salaire, la loi garantit un montant minimum pour faire face aux dépenses courantes vitales (nourriture, frais liés à la santé, etc.). Dans tous les cas, on essaie de trouver une solution globale aux problèmes. C'est vous qui négociez avec les créanciers? Que pouvez-vous obtenir?

Nous devons les traiter tous à égalité, exception faite pour les cotisations de caisse-maladie, de l'AVS et les pensions alimentaires, qui sont des créances privilégiées. A partir de là, on propose généralement des arrangements. Certains créanciers préfèrent la formule des poursuites, même s'ils savent qu'ils ne retireront pas plus d'argent, pour que la situation soit claire d'un point de vue administratif. D'autres acceptent des paiements échelonnés.

Comment procédez-vous vis-à-vis de l'endetté?

Le but est de payer les factures courantes pour ne pas faire de nouvelles dettes, et de rembourser les dettes avec ce qui dépasse du minimum vital. Certaines personnes payent tellement d'arrangements pour leurs dettes qu'elles n'ont plus de quoi manger, ce qui n'est pas acceptable. Un désendettement implique toujours des sacrifices, mais il doit permettre une vie décente.

Le petit crédit crée-t-il des situations d'endettement?

C'est plutôt une conséquence aggravante. Sur les 213 dossiers de l'année passée, 100 avaient un crédit à la consommation, mais souvent pris pour éponger des dettes et pas vraiment pour consommer. Ce qui est très problématique avec le petit crédit, c'est son taux d'intérêt qui est particulièrement élevé (souvent entre 9 et 13%): les personnes doivent rembourser un montant beaucoup plus élevé que ce qu'elles ont emprunté. I

REPÈRES

En trois mots

> Toutes les grandes villes de Suisse, voire les chefs-lieux, ont une offre de ce type. Elle émane le plus souvent d'initiative privée.

> Le service de gestion de dettes de Caritas Fribourg fonctionne sans l'aide de l'Etat qui n'offre que le soutien du dossier à la Loterie romande, principale bailleuse de fonds même si le service a quelques autres soutiens privés.

> Ce service est né en 1999 au sein de la consultation sociale de Caritas. Il emploie cinq personnes à plus ou moins 50% (270% en tout). Des assistantes sociales dans les deux langues, une secrétaire et un juriste. EWI

MARCHÉ

Derniers fruits de l'été

Fin août, les fruits qu'on mange depuis plusieurs semaines déjà sont au meilleur de leur forme, cueillis à pleine maturité.

Le melon. Venu d'Afrique tropicale et cultivé en Europe depuis le début de l'ère chrétienne, le melon, contrairement à la plupart des fruits dont il est facile de vérifier s'ils sont vraiment mûrs, cache bien son jeu derrière une peau épaisse. Les principaux critères de choix sont le poids et l'arôme. Un melon prêt à être consommé doit être lourd par rapport à sa taille. Gage de maturité: une légère craquelure à la base du pédoncule qui doit se détacher facilement. Parce qu'il continue à mûrir à température ambiante, l'acheter en fonction du jour de consommation. Le séjour au réfrigérateur tue son goût et son parfum.

La pastèque. Botaniquement un légume, la pastèque est une variété de melon originaire d'Afrique et introduite en Europe à l'époque des croisades. Choisissez-la lourde, brillante, d'aspect cireux et ne sonnante pas creux lorsqu'on la frappe légèrement. Parce que la chaleur accélère le mûrissement et rend la chair farineuse, elle supporte le réfrigérateur. Entamée, tenue au frais et protégée d'un film plastique, elle se garde quelques jours.

La pêche. Arrivée en Europe par la route de la soie, fruit d'été par excellence, la pêche se savorait de juin à septembre. Qu'elle soit blanche, jaune, de vigne (plus tardive), nectarine ou brugnion (mutations diverses de la pêche), achetez-la mûre à point, parfumée, lisse, avec une chair élastique sous les doigts. La pêche n'apprécie pas le froid qui tue sa saveur et la rend cotonneuse. Attention: les variétés à peau rugueuse fixent bien les pesticides et autres engrais. Il est plus prudent de les peler au détriment malheureusement du bêta-carotène et de la vitamine C qui y sont concentrés.

Précautions: coupez les fruits juste avant de les servir (ou de les faire cuire). En les coupant, on libère une enzyme qui détruit la vitamine C et le fruit s'oxyde à la vitesse grand V. Lavez même ceux dont on ne mange pas la pelure ou l'écorce. Les saletés ou les bactéries de surface peuvent contaminer la chair lorsqu'ils sont coupés.

DENISE FILIPPI

GESTION DES DETTES

Prendre un petit crédit? La prudence s'impose.

Pendant les 36 mois que dure un remboursement, une situation financière peut fortement se modifier.

Depuis janvier 2003, la nouvelle Loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) fixe un cadre plus strict quant à l'octroi de crédits. Nouveautés importantes: il est possible de révoquer le contrat dans un délai de sept jours après la signature, et l'organisme de crédit doit désormais s'assurer que l'emprunteur peut rembourser la totalité de la somme due en 36 mois. En outre, une ordonnance fixe un taux maximal de 15% pour les intérêts.

Si vous désirez faire un emprunt de ce type, vous devez être attentif à plusieurs aspects. En premier lieu,

votre solvabilité sera évaluée sur une durée de 36 mois. Cela signifie que l'on va calculer la différence entre vos revenus et vos dépenses (selon les normes de calcul du minimum vital par l'Office des poursuites, minimum auquel on ajoute les impôts) pour savoir si vous pouvez rembourser l'emprunt sur une durée maximale de trois ans.

Une des difficultés de cette condition est que le 13^e salaire est souvent pris en compte, alors que la plupart des ménages ne le touche qu'en fin d'année et qu'il est souvent utilisé pour le paiement de

charges exceptionnelles. Ainsi, lorsque le 13^e salaire est pris en compte pour le remboursement d'un emprunt, cela risque de déséquilibrer le budget courant et donc d'exposer la personne à un risque de surendettement. Le consommateur doit également être attentif au fait qu'en contractant un crédit à la consommation, il se lie pour plusieurs années consécutives et que des modifications de ses finances, comme de son budget, sont plus que vraisemblables durant une aussi longue période. Finalement, beaucoup de personnes sous-estiment le montant qu'elles

devront payer pour les intérêts. Les familles et les jeunes devraient être particulièrement prudents avant de s'engager dans un tel contrat, car leur situation financière est plus souvent exposée aux changements et la loi ne prévoit pas de protection particulière. Ne prenez donc pas d'engagement trop rapide et laissez-vous conseiller. I

Caritas Fribourg, Service gestion de dettes et désendettement

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions:

Caritas canton de Fribourg, Gestion de dettes et désendettement, C.P. 292, 1701 Fribourg
dettes.secr@caritas-fr.ch

EN BREF

DENTISTES, PHARMACIES, CHOCOLAT, NUTELLA

FRC Le numéro de la rentrée de «J'achète mieux» dénonce les deux tiers des dentistes qui depuis plus d'un an ne respectent pas l'obligation d'afficher leurs prix et teste l'intérêt pour le coconsommateur des cartes de pharmacie. L'enquête santé accuse les portions de snacks d'être trop copieuses et ce sont des écologistes qui testent les petits pains au chocolat. I